

Initialement, le CAMSP créé en 1990, avait pour mission «le dépistage et la guidance des enfants de 0 à 6 ans qui présentent un risque ou un handicap avéré de registre psychomoteur, sensoriel ou mental». **Aujourd'hui, le CAMSP propose principalement des parcours de diagnostics et de suivis à destination d'enfants du Puy-de-Dôme.**

CAMSP

Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
de Clermont-Ferrand

L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE :



APF France handicap est la plus importante association française, reconnue d'utilité publique, de défense et de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

Créée en 1933, APF France handicap rassemble aujourd'hui près de 100 000 acteurs : adhérents, élus, salariés, bénévoles et volontaires, personnes accompagnées, sans compter ses dizaines de milliers de donateurs et sympathisants.

APF France handicap porte des valeurs humanistes, militantes et sociales et un projet d'intérêt général, celui d'une société inclusive et solidaire.

L'association agit pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix du mode de vie des personnes en situation de handicap et de leur famille.



LIVRET D'ACCUEIL

INFORMATIONS PRATIQUES

TRANSPORTS EN COMMUN

Arrêt «Stade M. Michelin»
Tram : Ligne A
Bus : Ligne B

Possibilité
de faire une
demande de taxi

Ouverture du lundi
au vendredi,
de 8h30 à 17h30.



CAMSP

112 avenue de la République 63100 Clermont-Ferrand
Tel : 04.73.36.10.10 - secretariat@camsp63.fr



CAMSP

112 avenue de la République 63100 Clermont-Ferrand
Tel : 04.73.36.10.10 - secretariat@camsp63.fr



LE CAMSP, UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE AU SERVICE DE VOTRE ENFANT

QUELS ENFANTS SONT ACCOMPAGNÉS PAR LE CAMSP ?

- Les enfants qui présentent ou qui sont à risque de présenter des troubles du neuro développement
- Les enfants, dont la naissance a été particulière, viennent de façon préventive pour le suivi de leur développement (REVA)
- Les enfants qui nécessitent un diagnostic de trouble du spectre autistique

QUELS SONT LES MISSIONS ET OBJECTIFS DU CAMSP ?

- **PRÉVENTION** : surveillance des enfants à risque d'un trouble du neuro développement dont les enfants suivis par le Réseau des Enfants Vulnérables d'Auvergne (REVA).
- **DIAGNOSTIC** : Etablir un diagnostic le plus précocement possible à travers la consultation médicale (médecin/psychologue) et les bilans pluridisciplinaires : orthophonique, psychomoteur, éducatif, kinésithérapeutique et psychologique.
- **DIAGNOSTIC DU TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME** : depuis 2017, le CAMSP est unité labellisée de diagnostic et d'évaluation autisme.
- **SUIVI** :
 - Proposer des séances régulières individuelles ou collectives, en fonction des besoins identifiés, **jusqu'aux 4 ans de l'enfant**.
 - La coordination des soins peut être réalisée à travers des consultations médicales tous les 6 mois, jusqu'aux 6 ans de l'enfant et selon l'indication médicale et le besoin.
- **COORDINATION** du parcours de soins en libéral lorsque cela est trop complexe de venir jusqu'au CAMSP.
- **INCLUSION** : Favoriser l'intégration sur les lieux de vie et instaurer des liens avec les partenaires extérieurs (crèche, service de la petite enfance, école,...).
- **ORIENTATION** : Réfléchir à la meilleure orientation pour votre enfant et vous accompagner à la sortie du CAMSP : SESSAD, CMPP,...
- **DEMARCHES ADMINISTRATIVES** : réalisation des dossiers MDPH.

QUI SONT LES PROFESSIONNELS DU CAMSP ?

Le directeur encadre une équipe pluridisciplinaire animée par un médecin coordonnateur neuropédiatre. Cette équipe est composée de médecins spécialistes (pédiatre, pédopsychiatre), psychologue, rééducateurs (kinésithérapeute, orthophoniste, psychomotricien), assistant social, éducateur spécialisé et secrétaire médicale.

QUI RÈGLE LA CONSULTATION AU CAMSP ?

Le CAMSP est financé par l'Assurance Maladie (80%) et le Conseil Général du Puy-de-Dôme (20%). Aucune avance de frais ne vous est demandée. Vous devez fournir une photocopie de votre attestation de carte vitale avec ouverture des droits à jour de votre enfant lors de la première consultation.

COMMENT PARTICIPER À LA VIE DU CAMSP ?

Une boîte à idées et réclamations est à votre disposition dans la salle d'attente. Ponctuellement, il pourra vous être demandé de remplir une enquête de satisfaction. Vous avez la possibilité d'adhérer à APF France handicap.

QUE FAIRE EN CAS DE LITIGE AVEC LE CAMSP ?

En parler avant que ça n'arrive, dialoguer avec la direction ou le secrétariat ou adresser un courrier au CAMSP ou dans la boîte à réclamation dans la salle d'attente. Si cette démarche ne vous apporte pas satisfaction, nous vous invitons à contacter une des «personnes qualifiées» dont les coordonnées vous ont été remises lors de l'admission au CAMSP.

ORGANISATION & FONCTIONNEMENT

